

## / CPB

février 2014

# SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2014

## À l'ordre du jour

### Point 1 : agenda « social »

L'agenda social est un exercice annuel, fruit du résultat de plusieurs séances de partage entre fédérations syndicales et organisations patronales.

Le calendrier 2014, ci-joint, vient souligner qu'en matière de négociation collective « la balle » est dans le camp des employeurs. Ce sont eux seuls qui ont la capacité d'ouvrir une négociation et accessoirement de la déclarer close.

Ce droit exclusif, nos patrons ne semblent pas prêts à le lâcher. Ils renvoient certains sujets présentés par la délégation des représentants des salariés, ou tout simplement les refusent. Au passage, ils soulignent qu'en dehors d'un rapport de force élevé, nos revendications, bien souvent, restent lettre morte !

C'est ainsi que les employeurs n'ont pas daigné porter à la négociation la rénovation de la mobilité au sein de la branche. Pourtant, en 2013, l'épisode EON démontrait son utilité. Ce dernier projetait de licencier plusieurs centaines d'agents statutaires. À l'issue de cette bataille, menée par FO pour sauver les emplois, même les pouvoirs publics avaient souligné la nécessité de renforcer la mobilité aux IEG.

Nous avons ainsi rappelé l'importance de ce sujet qui a pour vocation de favoriser les déroulements de carrière, l'ascenseur social, et la constitution d'un volet sur la garantie de l'emploi aux IEG.

En n'inscrivant pas cette négociation à l'ordre du jour, les employeurs rappellent qu'ils sont plus à l'écoute du CAC 40 que des Élus du Peuple !

**Toujours concernant l'agenda social, FO a réitéré ses demandes concernant :**

- Le Contrat de génération qui nécessite un encadrement de branche.
- L'ouverture du dossier 'restauration méridienne par lequel les agents ne disposant pas d'un autre dispositif statutaire pourraient avoir accès aux 'tickets restaurant.
- L'ouverture d'une négociation sur la non prise en charge des dépassements d'honoraires pour les agents en situation d'accident de travail. Pour FO, c'est en effet aux employeurs de rembourser ce poste.

***« les employeurs n'ont pas daigné porter à la négociation la rénovation de la mobilité au sein de la branche ».***

## Point 2 : Élections CMCAS

Répondant sur ce point au courrier des pouvoirs publics prorogant les mandats d'administrateurs jusqu'au 31 décembre 2014 et demandant à la branche d'organiser les élections, les employeurs ont porté ce point à l'ordre du jour.

Cette séance a été précédée d'une bilatérale sur le sujet. La totalité des documents, transmis par les employeurs, nous est parvenue la veille de la négociation.

**Ce faisant, les employeurs projetaient de régler cette dernière par cette seule séance du 6 février. Et c'est ce qu'ils ont fait !**

Après avoir écouté les objections, remarques, questions, des différentes délégations et demandé une suspension de séance, la délégation des employeurs est revenue pour indiquer qu'ils portaient à la signature la version initiale, la VO, sans intégrer la moindre remarque.

Sur le fond la délégation FO est intervenue pour rappeler sa volonté d'organiser les élections de manière à renforcer la légitimité des administrateurs des CMCAS et CCAS.

FO a souligné le risque que faisait planer, sur cette légitimité, un processus électoral comportant plusieurs points pouvant être source de contentieux électoraux.

**Pour FO, ne pas élire les administrateurs des CMCAS et CCAS dans des conditions au-dessus de tout soupçon c'est mettre en danger la Statut des Électriciens et Gaziers.** En effet, la pérennité du 1 %, du choix de son utilisation dans le cadre des valeurs telles que la solidarité et la redistribution des richesses, passe par une élection irréprochable tout autant que doit l'être sa gestion.

## Point 3 : Élections CMCAS Mayotte

La CMCAS de Mayotte devrait enfin pouvoir élire ses administrateurs. Ainsi, elle bénéficiera d'une existence légale. Les agents d'Électricité de Mayotte pourront pleinement tirer parti de tous les aspects du Statut National des Industries Électriques et Gazières.

L'accord électoral, proposé à la signature, prévoit la tenue des élections d'ici à juin 2014, encadrant un processus soumis à la concertation des acteurs locaux.

**Prochaine CPB le 20 mars 2014.**

Contact : Alain ANDRE — délégué de Branche FO – [alain.andre@fnem-fo.org](mailto:alain.andre@fnem-fo.org)